



2024



Guide pratique pour une installation en production porcine

Vous souhaitez vous installer en production porcine en Occitanie ?

Bienvenue dans ce mini-guide !

Vous y trouverez des informations utiles sur la filière porcine régionale, des informations réglementaires ou encore une liste de contacts détaillée.

Bonne lecture !



SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS DE LA
PRODUCTION PORCINE EN
OCCITANIE, ÊTRE ÉLEVEUR DE
PORC EN OCCITANIE

PARTIE 1

CONSTRUIRE SON PROJET : CE
QUE JE DOIS PRENDRE EN
COMPTE

PARTIE 2

LORS DE MON INSTALLATION
ET APRÈS CELLE-CI, QUELLES
SONT LES AUTRES
DÉMARCHES À RÉALISER ?

PARTIE 3

CARNET D'ADRESSES :
CONTACTS UTILES EN
OCCITANIE

PARTIE 4

ANNEXES TECHNIQUES POUR
LA CONCEPTION DE SON
PROJET

PARTIE 5



Partie 1

Chiffres clés de la production porcine en Occitanie

Source : BD Porc - février 2024



620

élevages de porcs produisant plus de 50 porcs par an.



280

PME (abattage, découpe, transformation).



4300

emplois induits sur toute la filière.



2,8%

des porcs français sont produits en Occitanie.

3 pour 2 et 1
consommés transformés produit

En Occitanie, 3 porcs sont consommés, 2 transformée, pour 1 porc produit.



80%

des porcs sont produits sous SIQO (signe officiel de la qualité et de l'origine) en Occitanie.

6

groupements de producteurs regroupant 63% des exploitations et 79% de la production régionale.

37%

de producteurs indépendants.





Etre éleveur de porc, pour :

Nourrir la population :



avec la 1^{re} viande consommée en France.



en entretenant le patrimoine culturel et gastronomique.



avec 87% des protéines de l'animal vif consommables par l'homme.



Créer de l'emploi et de la valeur.

Compléter une activité agricole existante :



- diversifier les revenus.
- créer de la valeur sans compétition foncière.
- accroître son autonomie de fertilisation.



Etre performant au niveau des gaz à effet de serre.

Etre éleveur de porc, c'est :



un travail organisé qui permet une visibilité de son emploi du temps à long terme.



un contact quotidien avec les animaux et le vivant.



une production de qualité avec de nombreux labels.



une complémentarité avec les autres productions de l'exploitation (revenu, main d'œuvre, accès au foncier, fertilisation).



un travail rémunérateur.



des débouchés et de l'emploi.



Partie 2

Construire son projet : ce que je dois prendre en compte



Étape 1 : Je me renseigne auprès du Point Accueil Installation de mon département.



Étape 2 : Je construis mon projet commercial puis je choisis les moyens et modes de production.



Étape 3 : Je prends connaissance des démarches réglementaires.



Étape 4 : Je me déclare en tant détenteur de porcins auprès de l'Etablissement de l'Elevage (EdE) et j'identifie mes animaux.



Étape 1 : Je me renseigne auprès du Point Accueil Installation



Ayez le bon réflexe : le PAI comme premier interlocuteur !

Si mon projet inclut une activité agricole, le Point Accueil Installation (PAI) de ma chambre d'agriculture (ou au Jeunes Agriculteurs ou autre structure en fonction du département) est mon premier interlocuteur.

Pour l'accompagnement **technico-économique** de mon projet, je peux ensuite m'orienter vers différentes structures - *les contacts sont en annexe*  :

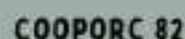
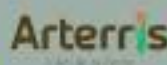
Pour les indépendants

Selon mon projet je me renseigne auprès de conseillers de la Chambre d'Agriculture, des CER ...



Pour les éleveurs coopérateurs

Selon mon projet, les groupements de producteurs sont là pour m'accompagner tout au long de mon projet. Six coopératives principales sont présentes sur la région Occitanie.





Étape 2 : Je construis mon projet commercial puis les moyens et mode de production



2.1. JE REFLECHIS A MON PROJET COMMERCIAL

Afin de construire son projet, il convient de s'interroger sur ses aspirations, le marché visé et l'organisation du travail... Cette étape est INDISPENSABLE.



2.2. JE CHOISIS LE MODE DE COMMERCIALISATION

J'ai la possibilité de vendre ma production par le biais d'un groupement de producteurs, par un négociant ou encore en vente directe à la ferme.

6 coopératives principales sont présentes en région Occitanie.

Si je le souhaite, je peux cogérer ma commercialisation avec l'une d'entre-elles :



COOPORC 82

Elles permettent notamment :

- **Bénéficier** d'un accompagnement technique, économique et humain,
- **bénéficier** d'achats groupés,
- **déléguer** les notifications obligatoires de mouvements de mes animaux,
- **bénéficier** d'appui à l'investissement,
- **bénéficier** d'autres services spécifiques à chaque groupement.

Je choisis de commercialiser moi-même ma production :

- je peux me mettre en lien avec des négociants,
- je peux vendre mes produits directement (à la ferme, sur les marchés, à des magasins, etc).

Je peux être accompagnée par la Chambre d'agriculture sur la transformation des produits et la commercialisation.



En annexe, une fiche d'informations sur la commercialisation à la ferme



2.3. JE PEUX M'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE DE QUALITE, DE CERTIFICATION ET/OU D'ORIGINE

Les signes de qualité

Je peux inscrire ma production dans une démarche de Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine, les SIQO (AOP, IGP, Label Rouge, Agriculture Biologique...).

Pour cela :

- je me renseigne sur le marché, les débouchés disponibles.
- je devrai respecter un cahier des charges.
- ma production bénéficiera notamment d'une plus-value.

Les démarche de certification



Si je veux que mes porcs soient certifiés, je fais auditer mon site d'élevage selon le cahier des charges correspondant à la démarche choisi.

Pour cela :

- Si adhésion à un **groupement** : audit réalisé par un technicien qui m'accompagne pour répondre aux critères
- Si je suis **indépendant** : organisme certificateur à contacter pour réaliser l'audit



Les démarche de traçabilité

Je m'engage dans la démarche en signant la fiche d'engagement VPF éleveur, disponible auprès de MIDIPORC ou de ma coopérative et la transmet à MIDIPORC.



2.4. JE CHOISIS LES MOYENS ET MODE DE PRODUCTION

Je réfléchis aux moyens de production à mettre en œuvre.

Je tiens compte des critères spécifiques si je suis engagé dans un/des cahiers des charges.



Cf annexes pour la description des systèmes d'élevages

Pour choisir au mieux mes moyens et mode de production, et m'assurer de l'adéquation entre mes attentes, le marché et ses moyens financiers :

- **prendre contact avec un conseiller** pour m'aider à concevoir ma conduite d'élevage, l'adaptation au marché et l'optimisation du temps de travail.
- **S'assurer d'un parcellaire suffisant** au regard des réglementations, afin de valoriser les effluents de mon cheptel.
- **penser au suivi technico-économique dans temps** de mon élevage pour assurer une gestion optimisée durable. Peuvent notamment être réalisés par différentes structures :
 - des suivis techniques
 - des analyses techniques et économiques de mon élevage telles que la GTE (Gestion Technico-Economique) et la G3T (Gestion Technique du Troupeau de Truies).

2.5. JE CHOISIS LE MOYEN DE FINANCEMENT

- Réaliser une étude économique : je contacte un conseiller de gestion d'entreprise : il réalisera une étude pour évaluer la rentabilité de mon projet.
- Se renseigner sur les aides disponibles : attention les demandes doivent être faites avant l'installation effectives cf annexe
- Réaliser un emprunt : je contacte ma banque, je n'oublie pas les besoins en trésorerie dans mon prévisionnel.

NB: Le GIE Elevage Occitanie propose avec ses banques partenaire un prêt à taux 0% à travers un Fonds Spécifique régional (FRI) pour les éleveurs en groupement.



La liste des structures pouvant m'accompagner se trouve en dernière partie !





Étape 3 : Je prends connaissance des démarches réglementaires

3.1. REGLEMENTATIONS URBANISME, SANITAIRE ET ENVIRONNEMENT

Règlementation liée à la protection sanitaire et de l'environnement



Selon le nombre "d'animaux équivalents", je suis soumis à une réglementation et procédure spécifique afin de pouvoir exercer mon activité.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Règlement sanitaire départemental (RSD)	Déclaration	Enregistrement	Autorisation
Jusqu'à 49 animaux équivalents* inclus.	De 50 à 449 animaux équivalents* inclus	De 450 animaux équivalents* à 2000 emplacements pour les porcs, ou 750 emplacements de truies	Plus de 2 000 emplacements pour les porcs de plus de 30kg ou plus de 750 emplacements de truies
			Nécessitant une enquête publique

* ANIMAUX ÉQUIVALENTS
 Truie/verrat :
 3 animaux équivalents
 Porcelets sevrés de < 30kg :
 0.2
 Porcs charcutiers et
 cochettes : 1

- Contacter la Direction Départementale de la Protection des Populations (DD(ETS)PP) : pour chaque régime, je dois respecter des dispositions réglementaires et monter un dossier spécifique à transmettre à la DD(ETS)PP.
- Je peux me faire accompagner pour le montage de mon dossier : auprès de ma Chambre d'Agriculture, un Bureau d'étude, un groupement, MIDIPORC....

Plan d'épandage et gestion des effluents

Ce plan d'épandage doit être renseigné à la préfecture et tout changement doit être notifié. De plus, je dois tenir un cahier d'épandage renseignant les apports et précisant le volume épandu pour chaque parcelle.

Urbanisme et réglementations liées au foncier

Au PAI, je suis orienté vers les structures spécialisées mais également toutes les réglementations et autorisations à souscrire.

Je contacte **la mairie** de la commune où se trouvera mon élevage, afin de respecter le plan local d'urbanisme, mais également pour obtenir mon permis de construire.



3.2. AUTRES REGLEMENTATIONS POUR BIEN AMENAGER MON ELEVAGE

L'élevage de porc est régi par de nombreuses normes.

Je me dois de respecter notamment des critères afin d'assurer le bien-être de mes porcs.



Les aides PAC peuvent être impactées par le non respect de certaines réglementations.

Je scanne ou clique sur le QRCode afin d'obtenir des informations.

SOINS AUX PORCELETS

Les soins aux porcelets sont encadrés notamment la castration et la caudectomie.



TRANSPORTABILITÉ

Tous les animaux ne sont pas transportables, cela va dépendre de leur état au moment du chargement.



CHARGEMENT

Disposer de la place nécessaire par porc en fonction de leur stade physiologique et du type de sol.



EAU

Permettre aux porcs un accès permanent à de l'eau fraîche et adapter le nombre d'abreuvoirs au chargement de la case.



MATÉRIAUX MANIPULABLES

Mettre à disposition des porcs une quantité suffisante de matériaux manipulables parmi une liste établie.



D'autres réglementations existent selon mon type d'élevage et sa localisation



Plus d'informations auprès de votre Chambre d'agriculture, de MIDIPORC ou de votre groupement.



3.3. SUIVRE LES FORMATIONS OBLIGATOIRES EN ELEVAGE PORCIN

En tant qu'éleveur de porc, je dois suivre des formations obligatoires :

📞 Elles sont proposées par les chambres d'agriculture, les vétérinaires, les groupements ...

1 "BIOSÉCURITÉ" : Pour limiter les risques sanitaires pour mon élevage et la filière, l'arrêté Biosécurité en élevage porcin mentionne que chaque élevage doit disposer :

- d'un référent biosécurité, pouvant être l'éleveur lui-même ou l'un de ses salariés, et
- d'un plan de biosécurité sur son exploitation

Modalités/Durée de la formation : 7h.



Pig Connect

Je peux réaliser un audit Biosécurité via PigConnect afin de déterminer mon niveau d'avancée sur les mesures Biosécurité de mon élevage.

2 "CASTRATION" : depuis le 1er janvier 2022, j'ai pour obligation de mettre en place des mesures afin de limiter la douleur liée à la castration de mes porcelets. Pour pouvoir anesthésier mes porcelets, je dois être formé.

Modalités/Durée de la formation :

Formation e-learning de 45min

INSCRIPTION sur le site de l'ifip



Formation pratique avec son vétérinaire

Je contacte mon vétérinaire

3 "BIEN-ÊTRE ANIMAL" : Je dois nommer un référent bien-être animal dans mon élevage. Sa désignation est affichée dans mon élevage et présente dans mon registre d'élevage.

Modalités/Durée de la formation :

- un module de 2h en distanciel, abordant les fondamentaux sur le bien-être animal.
- un module labellisé de 7h en présentiel ou mixte, via un organisme de formation. 4 thèmes au choix: général, santé, environnement ou prévention de la douleur.



Étape 4 : Je me déclare en tant que détenteur de porcins auprès de l'Etablissement de l'Elevage (EdE) et j'identifie mes animaux



Dès la détention d'un porc, je me déclare auprès de l'EdE et j'obtiens :

- un **numéro d'exploitation** national à 10 chiffres, du type : FR 46 123 011.
(localisation française + codes INSEE du département et de la commune + n° d'ordre de l'exploitation dans la commune).
- un **indicatif de marquage** par site d'élevage de mon exploitation, composé de 7 caractères du type : FR12ABC.

(localisation française + code INSEE du département + combinaison de lettres/ chiffres unique dans le département).

C'est l'indicatif de marquage qui sera tatoué/bouclé sur les porcs.

⚠ Les truies reproductrices doivent avoir un numéro individuel !



J'IDENTIFIE MES PORCS DERRIÈRE L'ÉPAULE POUR L'ABATTOIR

• EN ENGRAISSEMENT

Je tatoue mes porcs charcutiers 3 semaines avant le départ à l'abattoir.

OU

• EN MATERNITÉ

Je tatoue l'ensemble de mes porcelets dès la maternité.



Via la Base de Données Nationale d'Identification, les informations de mon site porcin seront transmises à BDPorc, ce qui va me permettre de notifier les **mouvements** de mes animaux dans la base de données.

BDPORC

QUAND DOIS-JE IDENTIFIER MES PORCS ?

Je sors des porcelets vers un autre site d'élevage



→ Identification des porcelets par une boucle jaune ou tatouage à l'oreille.
→ Identification des porcs charcutiers par tatouage à l'arrière de l'épaule 3 semaines avant le départ à l'abattoir.

ifip Institut Français de l'Élevage Porc **Besoin de précisions quant à l'identification ?**

Rendez-vous sur le guide de l'IFIP !



Scannez ou cliquez sur le QR Code.



Partie 3

Lors de mon installation et après celle-ci, quelles sont les autres démarches à réaliser ?



Étape 1 : Je notifie tous mes mouvements d'animaux.

Étape 2 : Je prends contact avec mon vétérinaire sanitaire.

Étape 3 : Je veille à conserver tous mes documents administratifs.



Étape 1 : Je m'approvisionne en porcins et je notifie tous mes mouvements d'animaux



Je m'**approvisionne** en reproducteurs et/ou en porcelets et je choisis mon fournisseur. Le fournisseur peut-être un groupement, un négociant, un éleveur sélectionneur/multiplicateur ou une maternité collective. J'ai à disposition une grande diversité génétique, je choisis en fonction des caractéristiques de mon élevage et de mes besoins.

TATOUPA

Je travaille strictement avec le même fournisseur de porcelet ?

Je peux bénéficier de la dérogation TATOUPA.

Cela permet à l'éleveur naisseur de ne pas avoir à tatouer/boucler ses porcelets pour les emmener sur le site d'engraissement avec lequel il est en lien exclusif.

Si je change d'origine, je perds le TATOUPA.

Pour se faire, les 2 élevages concernés devront remplir un engagement sur BDPorc.



Si je veux garder **mon engagement Le Porc Français (LPF)**, les porcs introduits dans mon élevage doivent provenir d'un élevage Français lui-même référencé LPF.

Si des **porcelets étrangers** sont introduits sur mon élevage, je **perds** mon statut LPF pour mes porcs charcutiers.

De même, si j'achète des **cochettes** provenant d'un autre pays, je ne serai plus engagé **LPF coché** jusqu'à ce que mon cheptel truie soit à nouveau de provenance française.

Je ne perds cependant pas mon statut pour mes porcs charcutiers nés et à naître sur mon élevage, même si les truies ne sont pas LPF.



Notification des mouvements

- Tous mes **mouvements d'animaux** d'un établissement vers un autre (second site d'élevage, abattoir, centre de rassemblement, etc.) doivent être accompagnés d'un **document d'accompagnement** ou d'un **bon d'enlèvement** pour l'abattoir que j'aurai rempli et signé.
- La **notification** dans BDPorc des **mouvements de chargements et de déchargements** des porcins est **obligatoire**. Je dois la faire dans les **7 jours** suivants le mouvement (obligation réglementaire). Même si j'ai donné délégation à un tiers, je reste responsable du mouvement de mes animaux. La notification peut se faire via :





Étape 2 (suite): Je m'approvisionne en porcins et je notifie tous mes mouvements d'animaux



- PigConnect est une application gratuite (WEB et smartphone) créée et développée par la filière porcine française, connectée en permanence à BDPorc pour simplifier et fiabiliser notamment, la notification des mouvements de porcs ainsi que la mise à jour de mes déclarations d'activité.
- Autre option : l'EDE de mon département peut se charger de la saisie des mouvements de mes porcins (service payant), il me suffit de lui transmettre une COPIE de mon document d'accompagnement.



CAS PARTICULIER DES IMPORTS-EXPORTS DE PORCINS

Pour chaque mouvement d'import-export de porcins, la Direction Départementale de la Protection des Populations (DD(ETS)PP) crée un numéro de certificat.

Si je réalise moi-même la saisie de mon mouvement dans BDPorc, je dois OBLIGATOIREMENT incrémenter mon numéro de certificat.

Ce dernier respecte une nomenclature précise à renseigner entièrement et scrupuleusement (sans ajout de caractère) :

INTRA.EU.CODEPAYS.ANNEE.NUMERO DE CERTIFICAT



Pour plus d'informations, scannez ou cliquez sur le QR code



J'AI BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS !

Pour tout savoir sur la saisie des mouvements de mes animaux, je scanne les QR Code suivants :



Notifier les mouvements



Utiliser PigConnect



Utiliser BDPorc





Étape 3 : Je prends contact avec mon vétérinaire sanitaire



Qui est mon vétérinaire sanitaire?

Il est **OBLIGATOIRE** d'avoir un vétérinaire sanitaire désigné.

Chaque vétérinaire sanitaire se charge d'un **secteur géographique**. Ce sont des référents nommés par la DD(ETS)PP. Je me renseigne auprès de la DD(ETS)PP de mon département pour connaître mon vétérinaire sanitaire.

💡 Certains groupements disposent d'un vétérinaire sanitaire interne à leur structure.

La Visite Sanitaire Porcine :



- **obligatoire** tous les ans dans les élevages porcins depuis 2015 et son compte-rendu est transmis à DD(ETS)PP.
- **je dois contacter mon vétérinaire** pour l'organiser (ou en lien avec mon groupement)
- **Elle a pour objectif :**
 - Sensibiliser les éleveurs à une thématique annuelle et fournir des conseils personnalisés,
 - Collecter des informations sur les élevages, afin que l'Etat puisse mieux connaître la filière,
 - Renforcer le lien entre l'éleveur, son vétérinaire sanitaire et les administrations.
- **elle permet au vétérinaire de donner le statut Trichine des élevages en bâtiments.**

Pour les éleveurs cela signifie la reconnaissance de "conditions d'hébergement contrôlé" et donc éviter des analyses coûteuses à l'abattoir.

Les résultats seront transmis à la DD(ETS)PP et l'information sera mise à jour dans BDPorc par flux de fichier émanant de la DGAI (Direction Générale de l'Alimentation).

J'ai un site d'élevage plein air , spécificité complémentaire

Si mon site est en plein air, il me faudra appeler le correspondant régional BDPORC (MIDIPORC) qui se chargera de mettre mon indicateur à jour directement dans BDPORC.



Sur le bon d'abattage qui accompagnera mes animaux, je devrais porter la notion :

- HRT (Hébergement Reconnu Trichine)
- HNRT (Hébergement Non Reconnu Trichine)
- ou PA (Plein Air).





Les prophylaxies obligatoires organisées en Occitanie

En Occitanie, des prophylaxies sont organisées annuellement en coordination entre les services de l'Etat, l'Organisme à Vocation Sanitaire FRGDS Occitanie et l'Association Sanitaire Occitanie Porcine (ASOP).

Ces mesures de prévention et de surveillance permettent à ce jour à la région Occitanie d'être indemne de deux maladies à fort préjudice pour la filière: le SDRP et l'Aujeszky.

- La prophylaxie maladie "Aujeszky", pour les élevages "plein air". La FRGDS Occitanie organise cette prophylaxie obligatoire, en collaboration avec les services de l'Etat, l'ASOP et les vétérinaires sanitaires.
- La prophylaxie "SDRP", la filière porcine d'Occitanie s'est organisée de façon volontariste pour maintenir son statut "région indemne SDRP". L'ASOP organise annuellement une prophylaxie dans des élevages ciblés de la région. Cette prophylaxie est financée par des cotisations régionales prélevées à l'abattoir. Votre vétérinaire sera informé et les frais seront pris en charge par l'ASOP.

Étape 4 : Je veille à conserver tous mes documents administratifs

D'un point de vue réglementaire, je me dois de garder certains documents administratifs durant 5 ans. En cas de contrôle, je dois pouvoir les consulter.

Dans mes archives, on retrouve :

- Registres d'élevage.
- Factures des aliments et matières premières achetés.
- Factures des matières premières et formules pour les fabricants d'aliments à la ferme.
- Ordonnances vétérinaires.
- Enregistrements des soins individuels et collectifs.
- Fiches d'enregistrement caudophagie
- Bons de livraison des animaux introduits avec leur origine.
- Bons d'accompagnements des porcs (de site à site ou d'un site vers l'abattoir).
- Bons d'enlèvement d'équarrissage.
- Cahier d'épandage.



Ce sont également des points qui sont vérifiés durant l'audit de la plupart des cahier des charges des démarches de qualité ou d'origine



Partie 4

Carnet d'adresses : contacts utiles en Occitanie

1. Les administrations

DRAAF Occitanie : 05 61 10 61 10
Rue de la Cité Administrative, 31000 Toulouse

DDETSPP de l'Ariège : 05 61 02 43 00
9 Rue du Lieutenant Paul Delpech, 09000 Foix

DDETSPP de l'Aude : 04 34 42 91 00
Place Gaston Jourdanne, 11807 Carcassonne

DDETSPP de l'Aveyron : 05 65 73 52 00
9 rue de Bruxelles - Bourran, 12000 Rodez

DDPP du Gard : 04 30 08 60 50
1120 route de Saint-Gilles, 30023 Nîmes

DDPP de la Haute-Garonne : 05 34 45 34 45
6 boulevard Armand-Duportal, 31074 Toulouse



1. Les administrations

DDETSPP du Gers : 05 81 67 22 03

Place de de l'ancien Foirail, 32020 AUCH

DDPP de l'Hérault : 04 99 74 31 50

190 Av. du Père Soulas, 34184 Montpellier

DDETSPP du Lot : 05 65 20 56 00

304 Rue Victor Hugo, 46000 Cahors

DDETSPP de la Lozère : 04 30 11 10 00

9 Rue des Carmes, 48005 Mende

DDETSPP des Hautes-Pyrénées : 05 62 56 65 65

10 rue Amiral Courbet, 65000 Tarbes

DDPP des Pyrénées-Orientales : 04 68 51 66 66

1 boulevard Kennedy, 66020 Perpignan

DDPP du Tarn : 05 81 27 50 00

18 avenue Maréchal Joffre, 81013 Albi

DDETPP du Tarn-et-Garonne : 05 63 21 18 00

140 Av. Marcel Unal, 82000 Montauban



2. Les organisations professionnelles et structures d'accompagnement

MIDIPORC :

05 61 73 77 80

2 Allées Brisebois, 31322 Castanet-Tolosan

ASOP :

05 61 73 77 80

2 Allées Brisebois, 31322 Castanet-Tolosan

GIE Elevage Occitanie :

06 25 28 25 32

2 Allées Brisebois, 31322 Castanet-Tolosan

APO :

05 65 77 67 18

Arsac, 12850 SAINTE RADEGONDE

ARTERRIS :

04 68 94 44 22

Loudes, 11 451 Castelnaudary

COOPORC 82 :

05 63 63 34 74

450 Av. de Gasseras, 82000 Montauban

FIPSO :

05 65 80 20 70

Rue Claude Bernard, ZI Les taillades, 12700 Capdenac Gare

Le Noir de Bigorre :

05 62 56 32 98

Route de Lourdes, 65290 Louey

Lur Berri :

05 59 38 72 00

Route de Sauveterre, 64120 Aicirits-Camou-Suhast



2. Les organisations professionnelles et structures d'accompagnement

Chambre d'Agriculture / service EdE (Etablissement de l'Elevage) :

Ariège :

32, av du Général de Gaulle - 09001 FOIX
05 61 02 14 08

Aude :

Zone d'activités de Sautès - 11878 CARCASSONNE
04 68 11 79 05

Aveyron :

Carrefour de l'agriculture - 12026 RODEZ
05 65 73 79 00

Gard :

Mas de l'Agriculture - 1120 Route de St Gilles - CS 38283 - 30942 NÎMES
04 66 04 50 60

Haute-Garonne :

32 Rue de Lisieux - CS 90105 - 31026 TOULOUSE
05 61 10 42 50

Gers :

Maison de l'agriculture - Route de Mirande - BP 70 161 - 32003 AUCH
05 62 61 77 77

Hérault :

Maison des Agriculteurs - Mas de Saporta - CS 60015 - 34875 LATTES
04 67 20 88 00

Lot :

430, avenue Jean Jaurès - BP 199 - 46004 CAHORS
05 65 23 22 06

Lozère :

27 Avenue Foch - 48000 MENDE
04 66 65 62 00

Hautes-Pyrénées :

20, place du Foirail - 65000 TARBES
05 62 34 66 74

Pyrénées-Orientales :

19, Avenue de Grande-Bretagne - 66025 PERPIGNAN
04 68 35 74 25

Tarn :

96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI
05 63 48 83 20

Tarn-et-Garonne :

130, Avenue Marcel Unal - 82017 MONTAUBAN
05 63 63 30 25



2. Les organisations professionnelles et structures d'accompagnement



Point Accueil Installation



Ariège :

32, av du Général de Gaulle - 09001 FOIX
05 61 02 14 00

Aude :

Zone d'activités de Sautès - 11878 CARCASSONNE
04 68 11 79 97

Aveyron :

Carrefour de l'agriculture - 12026 RODEZ
05 65 73 76 76

Gard :

Mas de l'Agriculture - 1120 Route de St Gilles - CS 38283 - 30942 NÎMES
04 66 04 50 01

Haute-Garonne :

32 Rue de Lisieux - CS 90105 - 31026 TOULOUSE
05 61 10 42 60

Gers :

Maison de l'agriculture - Route de Mirande - BP 70 161 - 32003 AUCH
05 62 61 77 13

Hérault :

Maison des Agriculteurs - Mas de Saporta - CS 60015 - 34875 LATTES
04 67 67 95 98

Lot :

430, avenue Jean Jaurès - BP 199 - 46004 CAHORS
05 65 23 22 64

Lozère :

27 Avenue Foch - 48000 MENDE
04 66 65 99 45

Hautes-Pyrénées :

20, place du Foirail - 65000 TARBES
05 62 34 87 28

Pyrénées-Orientales :

19, Avenue de Grande-Bretagne - 66025 PERPIGNAN
04 68 51 90 80

Tarn :

96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI
05 63 48 83 83

Tarn-et-Garonne :

130, Avenue Marcel Unal - 82017 MONTAUBAN
05 63 63 51 53



Partie 4

ANNEXES TECHNIQUES



Annexe 1 : Les différents systèmes d'élevage porcin



Annexe 2 : Repères technico- économiques



Annexe 3 : Les différents dispositifs financiers en région Occitanie (Région, GIE Elevage Occitanie)

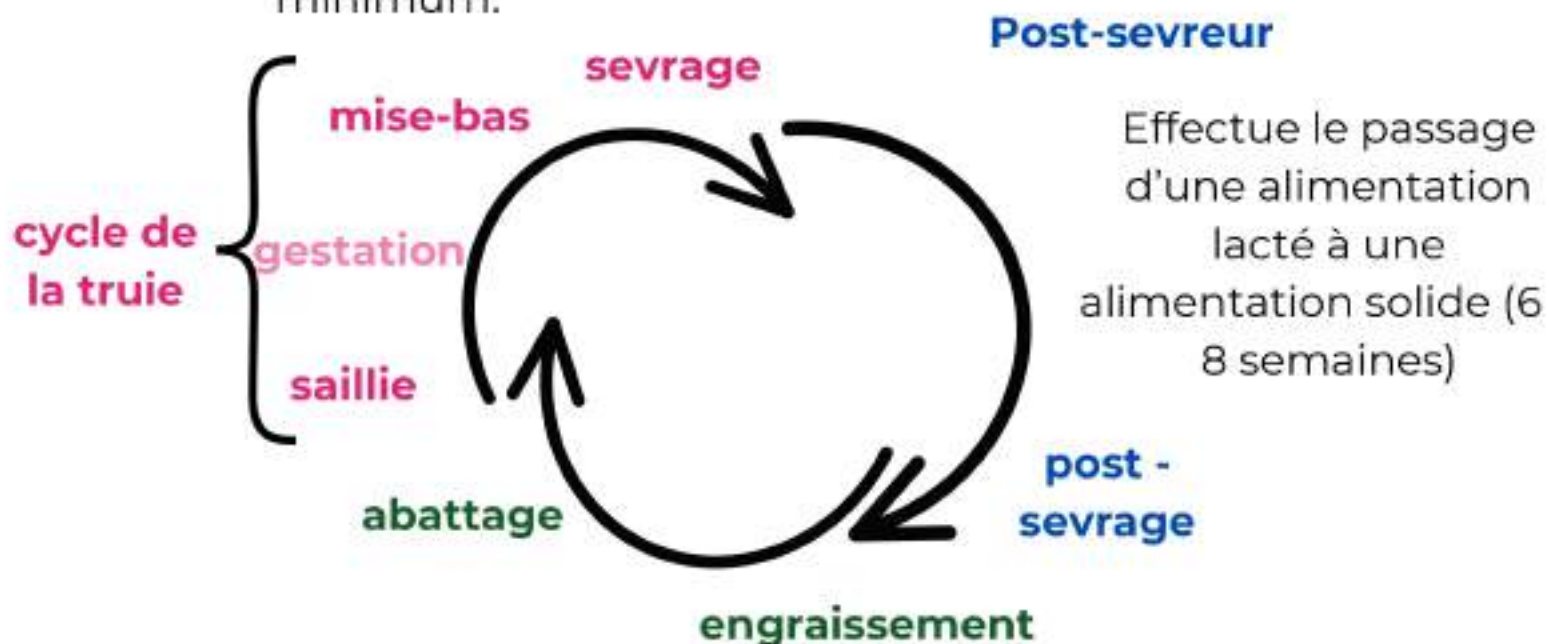


Annexe 1 : Les différents systèmes d'élevage porcin

1.1. Type d'élevage selon les stades de conduite

Naisseur

Effectue le cycle de la reproduction, de la fécondation au sevrage des porcelets à 21 jours minimum.



Post-sevrage

Effectue le passage d'une alimentation lacté à une alimentation solide (6 à 8 semaines)

Engraisseur

Effectue l'engraissement des porcs jusqu'à ce qu'ils soient prêts pour l'abattoir.



1.2 Différents types de logement et élevage des animaux en Occitanie

Bâtiment sur caillebottis

95% des porcs

Élevage des porcs sur caillebotis permettant l'évacuation des excréments et la gestion du lisier

Pleine air

<1% des porcs

Élevage des animaux en plein air sur toute ou une partie de la vie du porc

Bâtiment sur litière

4% des porcs

Élevage des porcs sur paille ou copaux de bois

1.3. L'alimentation des porcs

Fabrication de l'aliment à la ferme



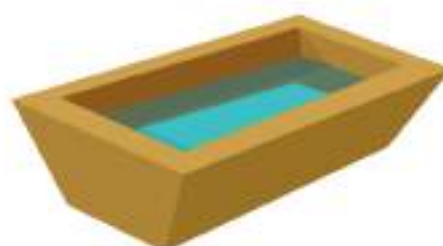
Alimentation sèche



Utilisation de coproduits



Alimentation humide





Annexe 2 : Repères technico-économiques

2.1. Repères technico-économiques en élevage en bande/ élevage en groupement/spécialisés

d'après le Recensement Agricole de 2020 en Occitanie :



40ha

**SAU/ exploitation
en moyenne**



2,1

**ETP/ exploitation
en moyenne**



127

**truies/ exploitation
en moyenne**

Gestion technique des troupeaux de truies

Les données sont issues de l'IFIP d'après le groupe GT-PORC. Ces repères sont ceux de l'Occitanie.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de porcelets sevrés/ truie productive/ an	28,5	28,5	28,5	29,9	30,6	30,9	30,2	31,9
Nombre de porcelets sevrés/ portée	11,6	11,6	11,6	12,1	12,5	12,6	12,4	13,1
Taux de fécondation en saillie 1er (%)	89,6	89,5	89,9	90,4	91,4	90,4	87,8	89,5
Taux de renouvellement annuel (%)	45,9	45,8	44,1	45,3	47,3	43,8	48,5	46,2
Taux de réformes annuel (%)	43,9	43,1	44,4	43,9	45,9	44,8	45,5	46,7



Gestion technico-économique : Naisseur- Engraisreur

Les données sont issues de l'IFIP d'après le groupe GT-PORC. Ces repères sont ceux de l'Occitanie.

NB : 2022 = nombre trop faible d'élevages suivis, secret statistique absence de données.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre porcs produits/ truie présente/ an	22	22,3	21,2	22,8	24,7	23,9		24,3
Nombre de kg vifs produits/ truie présente/an	2633	2679	2579	2744	3024	2880		2894
Indice de consommation global	3,07	2,97	3	2,99	2,93	3,01		2,9
Indice de consommation technique(8-115) sevrage-vente	2,7	2,6	2,62	2,62	2,58	2,67		2,59
GMQ technique(8-115) sevrage-vente	659	710	696	702	710	703		704
Prix tous aliments consommés/ Tonne	233	231	238	246	245	274		350
Prix aliments porcs charcutiers consommés/Tonne	215	214	222	227	225	253		330
Prix moyen vente porc charcutier/ kg carcasse	1,518	1,58	1,429	1,677	1,582	1,551		2,261
Marge sur coût alimentaire et renouvellement/ truie présente	1045	1299	871	1406	1382	907		1914
Renouvellement/ truie présente	83	93	100	103	104	122		130



Gestion technico-économique - Post-sevreur - Engraisseur

Les données sont issues de l'IFIP d'après le groupe GT-PORC. Ces repères sont ceux de l'Occitanie.

NB : 2022 et 2023 = nombre trop faible d'élevages suivis, secret statistique absence de données.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de porcs entrés (x1000)	2360	2313	2606	2245	2661	3570
Indice de conso technique (8-115)	2,61	2,63	2,62	2,71	2,63	2,59
Gain moyen quotidien (8-115)	689	721	698	704	731	718
Coût alimentaire du kg de croît	0,628	0,631	0,628	0,692	0,648	0,736
Prix des aliments consommés tous les aliments (€/T)	234	234	234	249	239	277
Prix moyen de vente porcs charcutiers €/ kg carcasse	1,513	1,579	1,439	1,701	1,572	1,527
Marge sur coût alimentaire (€/porc entré)	25	32	21	34	30	13

Vous voulez plus de repère ? Scannez-moi !





2.2. Repères technico-économiques en élevage “plein-air” “indépendant” et/ou circuit court

**Repères technico-économiques en élevage
porcin plein air “indépendant” en Occitanie en 2024 :**



**Fiche technique de la Chambre Régionale
d'Agriculture d' Auvergne Rhône Alpes :**



Fiche technique de la Chambre d'Agriculture du Lot :



Fiche technique Chambre d'Agriculture de l'Aveyron :



**Fiche technique du Centre d'Étude et
de Ressources sur la Diversification :**



Attention, certaines données économiques sont à prendre avec précaution, ces repères doivent permettre de nourrir la réflexion du porteur de projet.



Annexe 3 : Les différents dispositifs financiers en région Occitanie (Région, GIE Elevage Occitanie)

3.1. Dispositifs financiers aides aux investissements en exploitation agricole en région Occitanie

Pour la période 2023-2027, la Région Occitanie a ouvert de nouveaux dispositifs d'accompagnement des exploitations agricoles pour répondre aux enjeux de compétitivité, de transition agroécologique et d'adaptation au changement climatique : **le Dispositif Unique ("DU") et le Pass Petits Investissements.**

En fonction du statut du porteur de projet (CUMA ou exploitation agricole, GAEC ou non...), et sous respect des conditions de ces dispositifs, il existe des **plafonds par dossier de demande d'aide ainsi que sur la période 2023-27.**

Les périodes de dépôt de demande d'aide sont spécifiées chaque année.

Il existe des **taux d'intervention de base** (taux d'aide publique) pour les investissements éligibles, et **des bonifications** (majorations du taux d'aide publique) peuvent être appliquées sous conditions et suivant le dispositif.

Tous les détails sur le site de la Région :

“

<https://www.laregion.fr/Dispositifs-d-aides-a-l-investissement-dans-les-exploitations-agricoles>



”



Les demandes d'aides aux investissements doivent être faites avant de réaliser l'investissement.

Pour être informé et accompagné, n'hésitez pas à contacter un professionnel (chambre d'agriculture, groupement...)



3.2. Les prêts à taux 0% du Fonds Régional d'Investissement



Fonds Régional d'Investissement

PRODUCTION PORCINE



PRETS A 0% POUR LA CREATION OU REPRISE DE PLACES ET POUR LA CREATION DE FABRICATION D'ALIMENTS A LA FERME

➤ Durée maximale de **8 ans** (sans différé)

Bénéficiaires :



Adhérents de **groupements de producteurs** adhérent au GIE et de l'OP qui se porte caution du prêt

Suivis en **GTTT** et/ou **GTE** avec centralisation des données pour la durée du prêt

Ayant acquis les **compétences professionnelles** par leur expérience ou ayant suivi un **stage de formation** en production **porcine** hors de l'exploitation familiale :

- conforme aux critères **DJA** pour les jeunes s'installant
- de 2 mois chez un naisseur-engraisseur pour les exploitants créant un atelier porcin
- de 80 heures chez un naisseur-engraisseur pour l'engraisseur créant un atelier de naissage

Ayant un **contrat d'approvisionnement** entre **naisseur** et **engraisseur** pour projets naisseur/engraisseur

Adhérer et être à jour de ses cotisations à destination de la structure sanitaire régionale durant toute la durée du prêt

Modalités générales :

Création ou reprise de places dans le cadre d'une création, extension, ou reconstruction de bâtiment

Restructuration de bâtiment

Création d'atelier de Fabrication d'Aliments à la Ferme

Coûts de désamiantage lors d'une reconstruction ou restructuration de bâtiment

Montant du prêt :

12.5 % du montant de l'investissement (bâtiment, équipements, désamiantage, FAF)

Plafond d'Investissement : **500 000 €**



LE FONCTIONNEMENT DU FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT

L'éleveur contacte son technicien (Groupement de producteurs adhérent au GIE) pour le montage du dossier

Le GIE étudie le dossier et donne son accord

L'éleveur monte le dossier de prêt avec la banque, qui en informe le GIE et l'OP

Le GIE débloque les fonds à la banque (Le GIE et l'OP se portent caution solidaire)

L'organisme bancaire réalise le prêt avec une banque conventionnée.



POUR NOUS CONTACTER



GIE Elevage Occitanie
Maison de la Coopération et de l'Alimentation
2 avenue Daniel Brisebois
BP 82256 Auzerville Tolosane
31 322 CASTANET-TOLOSAN

☎ 05 61 75 41 41
✉ accueil@elevage-occitanie.fr

LIEN WEB
Cliquez ICI



Ou :
www.elevage-occitanie.fr



L'interprofession porcine d'Occitanie (MIDIPORC) rassemble tous les acteurs de la filière porcine régionale : éleveurs, fabricants d'aliments, transporteurs, coopératives, abatteurs, découpeurs, transformateurs. MIDIPORC a 5 grandes missions :

- Interface entre les différents maillons et activités de la filière porcine régionale.
- Représentation de la filière auprès des pouvoirs publics et des institutionnels.
- Comité régional en charge de missions réglementées (PCM et BD porc notamment).
- Expertise au service de la filière (ICPE / appui juridique/ situation et communication de crise / fourniture groupée d'électricité).
- Promotion du renouvellement des générations.



Les Chambres d'Agriculture ont 2 rôles principaux:

- Consulaire : Elles constituent auprès de l'Etat et des collectivités territoriales l'organe consultatif, représentatif et professionnel des intérêts agricoles sur la valorisation des productions, l'aménagement des territoires et la protection de l'environnement.
- Elles proposent des services individuels et collectifs aux agriculteurs et collectivités, pour le développement des activités agricoles et des filières : information, accompagnement technique, économique, formations, recherches et développement, appui à l'organisation et au montage de projet etc.



Le GIE Elevage Occitanie assure la mise en place des orientations décidées par le Comité d'Orientation Régional de l'Elevage (COREL). Il représente les différentes filières animales en région, dont la production porcine, avec sa Section spécialisée. Le GIE Elevage a 6 grandes missions :

- Représentant des filières animales dans les instances régionales
- Animation et participation à des projets régionaux
- Coordination d'actions techniques (outils conseillers, journées techniques, webinaires...)
- Réalisation de panoramas et d'observatoires technico-économiques
- Gestion et instruction technique de prêts à taux 0% aux éleveurs
- Veille et diffusion d'informations aux adhérents du GIE Elevage Occitanie (veille d'actus etc.)

**CE DOCUMENT A ÉTÉ RÉALISÉ INITIALEMENT PAR L'UNION RÉGIONALE
DES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS DE PORCS ET
L'INTERPROFESSION PORCINE NORD-PICARDIE ET A ÉTÉ ADAPTÉ PAR
MIDIPORC, LES CHAMBRES D'AGRICULTURE EN OCCITANIE ET LE GIE
ELEVAGE OCCITANIE**



2 allée Brisebois - BP 82256 - Auzerville Tolosan
31 322 CASTANET TOLOSAN
Tél. : 05 61 73 77 80 - Mail : midiporc.midiporc.fr

EDITION 2024